

AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS
DE SUCRE DES BALKANS OCCIDENTAUX VERS L'UNION EUROPEENNE

L'attention des opérateurs est appelée sur la publication au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) C 266 du 17/09/2013 d'un avis aux importateurs concernant les importations de sucre des Balkans occidentaux vers l'Union européenne.

Par un avis publié au JOUE C 152 du 26/06/2002, la Commission européenne demandait aux importateurs de sucre des Balkans qui présentaient une preuve d'origine aux fins de bénéficier d'un traitement tarifaire préférentiel de prendre "toutes les précautions nécessaires", en raison d'un risque de fraude.

Les conditions requises pour le bon fonctionnement des régimes préférentiels pour le sucre relevant des positions tarifaires 1701 et 1702 importé des Balkans ayant été rétablies, l'avis publié au JOUE C 266 du 17/09/2013 annonce que l'avis de 2002 est retiré.